

Gestion des déchets: vers la disparition du SIDEVAM



Une nouvelle organisation territoriale de la République, la loi NOTRe, a été votée par le parlement en juillet. Impliquant beaucoup de changements pour les collectivités territoriales.

[Page 2](#)

Société

«Ne pas considérer que la République est une et indivisible en Outre-mer»



Océan Indien

Mozambique : les potentiels pour Mayotte



Votre portail captif par

 Alter 6.com
Alternative System

Alter 6.com
Alternative System



Votre partenaire
informatique
à Mayotte

Réforme territoriale

Gestion des déchets: vers la disparition du SIDEVAM



Saïd Omar Oili alerte sur les bouleversements apportés par la loi NOTRe

Une nouvelle organisation territoriale de la République, la loi NOTRe, a été votée par le parlement en juillet. Impliquant beaucoup de changements pour les collectivités territoriales.

Les communes, les départements, les régions... à chacun son administration et les lourdeurs qui vont avec. Le gouvernement a donc décidé d'un toilettage du «millefeuille territorial». Il prend la forme d'une loi, NOTRe*, un possessif que les communes devront s'approprier, pourvu que leur union en intercommunalité dépasse les 15.000 habitants. Le texte a été voté par l'Assemblée nationale et le Sénat le 16 juillet, et a été publié au Journal officiel le 8 août 2015.

Si la loi donne de nouvelles compétences aux régions, ce qui ne concerne pas le département de Mayotte, une de ses mesures phares est d'encourager la créa-

tion d'intercommunalités et de leur transférer des compétences. Certaines sont obligatoires, d'autres non. Une intercommunalité a été créée en Petite Terre, les autres sont en cours de finalisation.

Le premier des changements concerne la gestion des déchets, comme nous l'explique Saïd Omar Oili, président de l'association des maires de Mayotte: «les intercommunalités seront obligatoirement chargées de la collecte et du traitement des déchets d'ordures ménagères dès le 1er janvier 2017. Ce qui signifie la fin du SIDEVAM 976, notre syndicat qui en a la charge.»

Grogne sur la collecte des déchets

Les maires se faisaient dernièrement l'écho de leurs concitoyens en matière de collecte des déchets, «dont ils constatent chaque jour les insuffisances», rapportait

l'association des maires de Mayotte dans un communiqué. Le SIDEVAM 976 était pointé du doigt, et le président s'en était expliqué devant les responsables des communes. Ces dernières devront donc reprendre à leur compte cette compétence.

«Ce sera plus difficile en matière de traitement, qui plus coûte cher», critique Saïd Omar Oili, qui appelle à une poursuite de mutualisation des moyens pour acheminer et traiter les déchets à l'ISDND de Dzoumogné. Surtout depuis Petite Terre où réside son intercommunalité. Il compte se pencher sur une demande de dérogation, «une discussion entre les maires et Paris».

Si l'intercommunalité de Petite Terre devra modifier ses statuts pour les mettre en conformité avec la loi NOTRe, le reste de l'île n'aura qu'à s'aligner : «Les autres interco ont défini leur périmètre, elles n'ont plus qu'à rédiger leur statut pour le 1er janvier 2016.»

Sursis pour le Sieam jusqu'en 2020

Outre les déchets, la loi va aussi chambouler la compétence en matière d'eau et d'assainissement. Leur report au sein de l'intercommunalité sera optionnel à compter du 1er janvier 2018, mais obligatoire au 1er janvier 2020. Là aussi, le Sieam, Syndicat des Eaux et d'Assainissement de Mayotte, est concerné.

Enfin, l'intercommunalité devra assurer la promotion touristique, «est-ce la fin du Comité Départemental du Tourisme de Mayotte?» s'interroge Saïd Omar Oili, mais aussi la gestion des milieux aquatiques, le Plan local d'urbanisme, l'action de développement économique, l'aménagement des

zones d'activités... la liste est longue.

Pour le gouvernement, l'objectif pour les intercommunalités est «de mieux mutualiser leurs actions, d'assurer de nouvelles compétences de proximité et d'offrir aux citoyens les services publics de qualité qu'ils attendent». Dans ce nouveau contexte et jusqu'en 2020, «les conseils départementaux verront leur action recentrée sur leurs compétences essentielles (compétences sociales, soutien aux communes, notamment dans les zones rurales, financement des services d'incendie et de secours), précise le communiqué de Matignon.

Un partage des tâches que Saïd Omar Oili veut observer à la loupe, «avec l'aide de nos parlementaires qui sont aussi là pour débroussailler les textes.»

Anne Perzo-Lafond

Société

Le délégué de Caritas sur le départ: «Ne pas considérer que la République est une et indivisible en Outre-mer»



Christophe Vénien devant le nouveau bâtiment de la délégation

Outre son humour, ce qui caractérise le passage de Christophe Vénien à la tête de la délégation mahoraise de Caritas France-Secours Catholique, c'est la transcription de l'esprit maison : rendre la personne en difficulté acteur de son propre développement. Il quitte Mayotte le cœur lourd, mais après y avoir structuré la délégation.

France-Secours Catholique. En 2010, il prend la tête d'une délégation ouverte 8 ans auparavant, mais qui doit se structurer. Ça tombe bien : c'est l'année où le Secours Catholique demande à chacun de ses territoires une organisation stratégique avec des projets de délégation. A Mayotte, il tournera naturellement autour des enjeux de la solidarité familiale, de l'égalité des droits, du vivre ensemble, et surtout du développement dans un contexte propre à Mayotte, un thème cher à Christophe Vénien.

L'association propose à 120 jeunes majeurs déscolarisés des apprentissages de base en français et mathématiques, au centre



- Contenus originaux
- PDF Hebdomadaire
- Accès aux archives
- Module de recherche

Arrivé il y a 5 ans tout droit de Centre Afrique, où il était chef de projet au programme d'appui à l'enfance en difficulté dans un contexte post-conflit pour Caritas-Centre Afrique, Christophe Vénien quitte dans quelques jours l'antenne Mahoraise de Caritas

Nyamba, autour d'une conviction, celle que chaque jeune a les capacités propres d'être acteur au sein du centre et de sa vie. Les bénévoles suivent leur famille dans leur accès aux droits, et les visitent à leur domicile.

Sur quel plan placez-vous vos actions aux cours de ces 5 années ?

« Tout d'abord, je voudrais souligner notre force, celle de notre liberté d'action. Le siège a entièrement confiance, ce qui nous a permis de mettre en place beaucoup d'opérations rapidement. La première d'entre elle, une action collective et communautaire, avec une animation de rue auprès des jeunes de Kawéni. Ils ont créé l'AJVK, leur association. Et nous avons innové avec un binôme mahorais-métropolitain de Volontaires du Service civique. Nous pensons qu'en réunissant les personnes qui vivent une difficulté, elles peuvent réfléchir ensemble au moyen de la surmonter, plutôt que de tout attendre de l'association.

Autre action à Chirongui où nos animatrices mahoraises ont essayé de mettre en place un jardin collectif. Mais les habitants ont préféré d'autres voix, et nous les avons accompagné : avec l'implantation d'une bibliothèque de rue, l'alphabétisation, la construction d'un banga école avec un compteur d'eau... pour adopter l'idée d'un jardin collectif ! Le plus court chemin pour aller d'un point à un autre n'est pas forcément une ligne droite... Nous avons mis en place une action institutionnelle également, avec l'organisation de la visite des responsables nationaux de trois associations, le Secours

catholique, Apprentis d'Auteuil et Médecins du monde, pour faire remonter les problématiques au niveau national. C'est de là qu'est née l'idée d'un Plan Jeunesse, que le président de la République a repris dans ses 38 mesures pour Mayotte. Nous l'envisagions dans un esprit d'écoute des attentes des jeunes sur le long terme. Notre méthode est de mettre en place chaque projet en prenant en compte les besoins des bénéficiaires.

Nous avons aussi initié une coopération régionale avec Caritas Anjouan sur le sujet de l'aide au retour, et enfin, nous avons formé nos bénévoles à l'alphabétisation fonctionnelle avec un professionnel de Caritas de l'île Maurice. Contrairement à la métropole où les bénévoles des délégations sont des retraités, à Mayotte, ce sont souvent des jeunes gens en difficulté qui ont malgré tout choisi d'aider les autres.

Mayotte a beaucoup de choses à apporter à la métropole sur le vivre ensemble ou l'interreligieux. Ici, on a encore souvent droit à un « bonjour » dans la rue. »

La délinquance prend malgré tout de l'ampleur...

« C'est malheureusement une évolution naturelle. En métropole il y a des décennies, tout était centré autour de la famille, nos vieux étaient encore à la maison. Aux Antilles, ils ont intégré des maisons de retraite. La chance de Mayotte est d'avoir une culture très forte : les jeunes filles sont à la fois « sanguinées » et dansent le mbiwi. Un peu comme les bretons qui dansent le fest-noz, tous réunis, petits, ados ou vieux ! »

Quelles sont les solutions ?

« Il faut prendre son temps en ayant conscience que ce qui est bon pour la métropole ne l'est pas forcément pour Mayotte. Et surtout, ne pas être dogmatique. Il y a quelque temps, une responsable métropolitaine ne voulait pas entendre parler d'un statut pour les cadis, or nous y sommes. Plusieurs vice-recteurs ne voulaient pas voir le français comme langue étrangère ici, et surtout pas voir arriver l'Alliance française. Pourtant, elle intervient en enseignement du français dans une ville comme Bordeaux ! Et maintenant, on envisage cette solution pour les maternelles...

Adaptions nous au contexte local, écoutons les gens, et conservons notre bon sens. L'Etat ne l'a pas toujours en considérant la République comme Une et indivisible. Or ce qui est bon pour Cayenne ou Nouméa ne l'est pas forcément pour nous. D'un autre côté, les Mahorais doivent prendre conscience qu'ils sont sur un territoire en développement, que rien n'est immédiat, qu'ils ont eu beaucoup de chance par le passé d'accéder à la propriété des cases SIM après en avoir été locataires. Il n'y a pas d'équivalent en France. »

Quels sont les freins au développement ?

« Justement, c'est un DVD, un département en voie de développement, mais le plus choquant, c'est qu'il est en France. J'ai vécu en Centre Afrique, mais je ne me suis jamais autant senti en insécurité que pendant les événements sociaux de 2011 à Mayotte. Et je me sentais Mahorais en ne comprenant pas que les mé-

dias métropolitains n'évoquent pas les évènements. De la même manière que lorsque France Inter évoquait le classement des départements les plus pauvres de France sans citer Mayotte ! Nous sommes les éternels oubliés. »

Quel restera votre meilleur souvenir ?

« La vie quotidienne avec mon équipe mahoraise, Nadjim, puis Nadhame et la pendaison de crémaillère dans son petit banga, Maria, son mariage, Houssoymata. Et tous les projets que nous avons menés sur ce territoire où chaque avancée est palpable. »

Vous partez au moment où un nouveau bâtiment sort de terre !

« Oui, il accueillera en face du cinéma la délégation et le centre Nyamba. Je reviens d'ailleurs pour l'inaugurer le 23 octobre. Il a été financé à 80% par les fonds propre du Secours Catholique. »

C'est dans la belle ville de Bordeaux que Christophe Vénien va prendre la tête de la délégation du Secours Catholique. On retiendra de lui son impulsion lors de l'attentat de Charlie, organisateur d'une réunion sur les caricatures et la religion, sans grande pompe sur la laïcité, avec les jeunes musulmans du centre Nyamba, pour entrevoir un espace de tolérance, entourés par un imam et un prêtre.

Propos recueillis par Anne Perzo-Lafond

LE JDM

Océan Indien

Un camion médicalisé itinérant pour dépister les cancers



Une carte à jouer pour Ewa Air

C'est une petite délégation mahoraise qui s'est rendue à Maputo pour la 51ème FACIM, mais dotée d'une volonté politique. Michel Taillefer qui y représentait la présidence de la CCI (Chambre de Commerce et d'Industrie), a évoqué leur démarche.

Pour la première fois, une délégation mahoraise s'est rendue à la Foire Internationale de Maputo, la FACIM, du 31 août au 5 septembre 2015. C'était d'ailleurs un baptême pour la France tout court, dont un Pavillon était dressé, accueillant également les Réunionnais.

C'est un pays une fois et demi plus grand que l'hexagone qui étale ses côtes face à Mayotte, le plus proche Etat du continent africain. Ses importantes richesses minières ont été doublées d'une découverte de gisement de gaz, le plus important de l'Afrique sub-

saharienne. Le gaz est d'ailleurs perçu comme le futur secteur porteur de l'économie mozambicaine.

Mais pour y arriver et parvenir à développer les infrastructures nécessaires, le pays a besoin de capitaux étrangers. Mayotte s'était déjà positionnée avec le séminaire Concept Canal du Mozambique, organisé dans notre département par l'ancien président du conseil général Ahamed Attoumani Douchina et le conseiller Jacques-Martial Henry.

Deux vice-présidents du département

Pour cette première année de présence française à la 51ème FACIM, grande manifestation des échanges économiques, du pays voisin, Mayotte était représentée par des élus et des chefs d'entreprise : Ben Issa Ousseni et Mohamed Sidi, respectivement

6ème et 7ème vice-président du conseil départemental, le premier chargé de la Coopération décentralisée et des Affaires européennes et le second des Finances, et du développement économique et touristique. Le syndicat des eaux et d'Assainissement de Mayotte, Sieam, était également représenté.

C'est Business France Johannesburg qui a organisé la venue des entreprises françaises, représentée à Mayotte par la CCI. Notre île était portée par Feycoil Mouhous-soune avec ETIC Services (Technologie de l'information et de la Communication), Sourane Mohamed Soulé de ServeU (monétique) et Bourahima Ali Oussen, One Dog Mayotte (centre canin et des métiers de la sécurité privée). Michel Taillefer, patron d'Artemis

et Durandal, n'y représentait pour une fois pas le Medef, ayant démissionné de la structure, mais la CCI avec Ali Abdou, à la tête de la direction des affaires économiques.

Peu d'entrepreneurs français sont encore présents au Mozambique : Total, CMA-CGM et une ferme aquacole réunionnaise. «Ces derniers m'ont interpellé sur leur besoin en surveillance de leur exploitation, notamment par drone», indique Michel Taillefer.

Le portugais plutôt que l'anglais

Des premiers contacts commerciaux ont donc été noués, notamment par des rencontres B to B pour les jeunes entrepreneurs, qui sont encore actuellement en débriefing sur leur voyage.

Mais l'intérêt, c'est aussi pour Mayotte de s'ouvrir vers le marché africain, et bénéficier de la proximité culturelle: «nous devons développer notre université face aux visées hégémoniques anglophones de la SADC et de l'Afrique du Sud. Profitons du lien lusophone que nous offre le Mozambique et travaylons avec leur université. Il faut vendre la culture autant que l'économie. N'oubliions pas que Bamana disait que Mayotte, trop petite pour nourrir tout le monde, avait vocation à exporter de la matière grise comme nous incite à le croire la nouvelle génération de chefs d'entreprise», fait remarquer l'homme d'affaire mahorais. Et selon lui, les atouts de notre île ne sont pas à chercher dans les secteurs traditionnels, «notre

Commercial - CDI

Poste à pourvoir octobre 2015



, recrute pour son client, ALTADIS Mayotte (Groupe IMPERIAL TOBACCO), un marchandisseur (H/F) pour le secteur Mayotte à plein temps en CDI.

Ambassadeur des marques phares d'ALTADIS Mayotte (Groupe IMPERIAL TOBACCO), pour un portefeuille de clients identifiés, vous développez l'activité commerciale. Au sein du service vente, sous l'autorité du responsable commercial, vous assurez l'optimisation des ventes . A l'écoute des vos interlocuteurs, vous êtes un véritable négociateur stratégique et opérationnel.

Vos CONNAISSANCES :

Niveau Bac+2
Français lu, écrit et parlé couramment
Expérience de la visite de terrain et du développement commercial
Maîtrise des logiciels de bureautique (Outlook, Power Point, Excel, Word)

Votre PROFIL :

Autonome, rigoureux et organisé dans votre travail
Négociateur gagnant-gagnant et goût du challenge
Orienté Service Client et sens de l'écoute
Connaissance du marché économique local
Permis B de plus de 3 ans exigé
La compréhension du marché du tabac local est un plus

Caractéristiques du POSTE :

Localisation : Mayotte (Grande et Petit Terre)
Horaires de travail: 39h hebdomadaire du lundi au vendredi
Rémunération fixe + variables selon profil



Envoyer votre candidature (CV + LM) à contact@sikajob.fr



aquaculture périclite, et ils ne nous ont pas attendus pour le commerce. C'est dans les nouvelles technologies que nous serons forts.»

Il voit même plus loin, en proposant une ouverture pour le port de Longoni: «Vers Durban plutôt que de passer par le port saturé mauricien de Port-Louis. Longoni pourrait être un port d'éclatement de Durban et Djibouti».

D'autre part, Mayotte a une carte à jouer avec Ewa Air pour les Réunionnais désireux de se rendre à Maputo, «une destination à privilégier par rapport à Pemba». En tout cas, le président mozambicain Filipe Nyusi, a rencontré notre délégation : «Il connaît Mayotte.»

La qualité de la FACIM de Maputo a été soulignée par nos Mahorais, un potentiel aux portes de Mayotte qu'il ne faut pas négliger.

Anne Perzo-Lafond

Le Journal de Mayotte
www.lejournaldemayotte.com

Édité par la SARL BARA au capital de 400 euros

CPPAP : 0516Y92314
 I.S.S.N. : 2416-9714

Directeur de publication: Rémi Rozié

Contact commercial :
 07.85.05.96.59.

Justice

Violence en prison : du rab pour un détenu

CARNET DE JUSTICE DU JDM.

Dans un lieu de privation de liberté comme une prison, la moindre tension peut prendre rapidement des proportions insoupçonables. C'est ainsi que le 11 février dernier, un prisonnier laisse exploser sa rancœur en plein de repas. Il balance son plateau au visage d'un surveillant de Majicavo. Le plat en sauce particulièrement chaud brûle le gardien. Sept mois après les faits, le surveillant se plaint encore de troubles de la vue et doit consulter un spécialiste en métropole dans quelques semaines.

Le motif de la colère du détenu : les conditions du retour dans sa cellule après un coup de fil qu'il avait obtenu de passer. Le prisonnier prend son temps, discute avec d'autres compagnons de détention, pose des questions à chaque porte. Logiquement, le surveillant lui demande de se presser, ce qu'il n'apprécie pas du tout. Il attendra le soir pour se venger. En plus du lancer de plateau, il profère des insultes et des menaces de mort : «Je vais te tuer, espèce de Comorien de merde», lance-t-il au gardien. Il n'a pas été poursuivi pour insulte raciste mais il s'en est fallu de peu.

«Vu votre casier judiciaire, vous avez suffisamment l'habitude de la prison pour savoir qu'un surveillant a toujours raison», relève le président Benjamin Banizette. A la barre, le prisonnier s'explique: «Il avait insulté ma mère», affirme-t-il, laissant le tribunal sceptique. Sa version est d'ailleurs rapidement contredite par le surveillant qui a tenu à témoigner à l'audience. «Je ne l'ai pas insulté. C'est absolument interdit d'insulter les détenus.»

Et le gardien d'offrir un autre visage du détenu, moins policé que l'attitude qu'il présente à la barre : «Il est récalcitrant et agressif. Depuis ce jour, il est allé 5 fois au quartier disciplinaire». Le prisonnier a pourtant écrit une lettre d'excuse quinze jours après le jet de repas. «Des excuses de circonstance», pointe Me Briard, l'avocate du surveillant... Car le prisonnier a réitéré ses menaces, en commission de discipline: «Dehors, je vais te faire la peau», aurait-il dit au gardien.

«Le métier de surveillant pénitentiaire est difficile, c'est pour cette raison qu'il est particulièrement protégé par la loi», relève l'avocate. «Il y a un impact physique mais il faut aussi penser à l'impact psychologique. Ce n'est pas simple pour une personne qui a choisi ce métier-là de penser qu'elle prend un risque en allant au travail», explique le procureur Léonardo.

Pour le prisonnier, l'audience semble de moins en moins favorable. On apprend ainsi qu'il est sous le coup d'une double condamnation pour des violences avec armes depuis 2010 et qu'une mesure de placement extérieur a été annulée pour le réintégrer à la maison d'arrêt de Majicavo. On lui a aussi retiré 36 jours de remise de peine. Il est désormais libérable en mars 2016.

Le procureur demande 4 mois ferme, le juge Banizette va trancher pour 2 mois. Le surveillant devra, de son côté, se plier à une expertise médicale pour établir l'ampleur des troubles de la vision qu'il subit. Elle sera déterminante pour fixer le montant des dommages et intérêts au mois de février prochain.

RR